

## Séance du 11 Avril 2019

L'an deux mil dix-neuf, le onze avril à vingt-heures trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en la Maison Commune sous la présidence de Monsieur DODELIN François, Maire.

Étaient présents : M. GUILBERT Alain, M. FORSCHLÉ Jean-Pierre, M. LETELLIER Gérard, M.BÉNARD Éric, M.AUDIGER Serge, M. DELAFOSSE René

Absents excusés : Mme SANSON Sophia donne pouvoir à M.FORSCHLÉ Jean-Pierre  
M.DAVID Michel donne pouvoir à M.DODELIN François  
M. FOSSÉ Michel  
M..LECLERCQ-VILLAIN Guillaume donne pouvoir à Mr GUILBERT Alain

Secrétaire de Séance : Monsieur FORSCHLÉ Jean-Pierre

### **APPROBATION du compte rendu du 14 Février 2019.**

Le Conseil Municipal approuve le compte-rendu à l'unanimité des voix.

### **DÉLIBÉRATION**

#### **VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018:**

Le compte administratif 2018 est présenté au conseil municipal.

Il ressort un excédent de fonctionnement de 209 240,49 € et un déficit d'investissement de 3188,87 €.

Les restes à réaliser pour les dépenses d'investissements s'élèvent à 10 000 € et pour les recettes d'investissements sont à 0 €.

Le conseil municipal, à l'unanimité des voix approuve le compte administratif 2018

### **DÉLIBÉRATION**

#### **VOTE DU COMPTE DE GESTION 2018 :**

Le compte de gestion 2018 de Monsieur le Receveur Municipal est présenté par Monsieur le Maire.  
Le conseil municipal l'approuve à l'unanimité des voix.

### **DÉLIBÉRATION**

#### **AFFECTATION DU RÉSULTAT :**

Il ressort au compte administratif 2018 un excédent de fonctionnement de 209 240,49 €

Le Maire propose au conseil municipal de répartir cette somme au budget 2019 de la manière suivante.

Fonctionnement : R002 Excédent de fonctionnement reporté : 124 240,49 €  
 Investissement : Compte 1068 – Affectation du résultat : 85 000 €

Le conseil municipal, à l'unanimité des voix accepte.

## DÉLIBÉRATION VOTE DU TAUX DES 4 TAXES

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de reconduire les quatre taxes suivantes :

- Taxe d'habitation : 19.74 %
- Taxe Foncière bâti : 20.23 %
- Taxe Foncière non bâti : 44.14 %
- Cotisation Foncière des entreprises CFE : 0,000 %

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des voix approuve la demande.

## DÉLIBÉRATION DIVERS SUBVENTIONS

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le tableau ci-dessous et il précise que toutes autres demandes de subventions feront l'objet d'une demande ultérieure et ils seront étudiés puis délibérés par le conseil municipal lors des réunions.

Tableau des Subventions	Montant de la Subvention
Association Anciens Combattants	270,00
ADMR	80,00
Amicale des Sapeurs Pompiers	80,00
Centre Henri Becquerel	80,00
Comité des Fêtes	350,00
Croix Rouge	80,00
AFM (Myopathies)	80,00
Vaincre la mucovisidose	80,00
Coopérative Scolaire	1200,00
RES-SEP	80,00
centre de formation BTP DIEPPE	80,00
Part Voyage pédagogique et BAFA	2 627,00
Association médico-éducative rouennaise (MONT CAUVAIRE)	80,00
Association "les joyeux goupillion"	350,00
Club des aînés	350,00
Clic Saint-Austreberthe	100,00
BTP CFA de ROUEN	80,00
Association JSMER	20 000,00
<b>Total</b>	<b>26 047,00</b>

Le conseil municipal, à l'unanimité des voix accepte le montant des subventions.

**DÉLIBÉRATION**

**VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2019 :**

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de voter le présent budget par nature :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement
- sans les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3
- sans vote formel sur chacun des chapitres.

Le budget primitif 2019 se présente ainsi :

Section de Fonctionnement :

- Dépenses : 404 784 € dont 98 597 € de virement à la section d'investissement.
- Recettes : 404 784 €

Section d'investissement :

- Dépenses : 212 489 €.
- Recettes : 212 489 € dont 98 597 € de virement de la section de fonctionnement.

Le conseil municipal, à l'unanimité des voix approuve le budget primitif 2019.

**DÉLIBÉRATION**

**POUR RENOUELER LA CONVENTION AVEC ROUEN GUÊPES:**

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de renouveler la convention avec ROUEN Guêpes  
Le montant de l'intervention sera pris en charge par la commune.

Le conseil municipal approuve à demande à l'unanimité des voix.

**DÉLIBÉRATION**

**POUR NOMMER DEUX DÉLÉGUÉS COMMUNAUX AU SEIN DE L'ASSEMBLÉE DÉLIBÉRANTE DU SMBVAS POUR LES DÉCISIONS HORS GEMAPI**

La commune doit délibérer afin de désigner deux délégués communaux pour siéger au sein de l'assemblée délibérante du SMBVAS pour les décisions Hors GEMAPI. Les élus ne pouvant siéger pour représenter deux structures différentes au sein de la même assemblée délibérante, il convient de désigner les adjoints au Maire comme délégué, Monsieur DODELIN et Monsieur FORSCHLÉ étant déjà délégué communautaire.

Il est donc proposé de nommer Monsieur GUILBERT Alain et Monsieur DELAFOSSE René pour être délégués communaux au sein de l'assemblée délibérante du SMBVAS pour les décisions HORS GEMAPI.

Le conseil municipal, à l'unanimité des voix accepte.

**QUESTIONS DIVERSES :**

- Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que le 25 février dernier, l'inspectrice du secteur d'académie a demandé un rendez-vous pour discuter sur le devenir de l'école.
- Monsieur Éric BÉNARD demande à Monsieur le Maire s'il est possible de proposer une mutuelle communale pour regrouper les demandes et payer moins chère sa cotisation.

La séance est levée à 21h30